

Le conseil municipal de la commune de TOURTOUR, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie le 5 avril 2019 à 17h30 - salle du conseil municipal - en présence de Monsieur le Maire Pierre JUGY qui préside la séance.

Secrétaire de séance : Claude TABATON

Présents : Emmanuelle PAILLE, Mélanie ARNAUNE, Denise TOUSSAN, Nadège PAULIN, Anna VAN VUURDEN, Claude TABATON-TUILIERE et Arnaud PLANETTI.

Arrivée d'Olivier REVELLI à la délibération n° 8

Absents ayant donné procurations : Gils DALL'ERTA à Emmanuelle PAILLE et Sébastien OLIVIERI à Olivier REVELLI

Absents : Marc LAVERGNE, Gils DALL'ERTA, Alain OUAKI et Sébastien OLIVIERI

Le Quorum étant atteint au nombre de 8, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver l'ordre du jour de cette réunion, tel que présenté. Le quorum passera à 9 à la délibération n° 8 avec l'arrivée d'Olivier REVELLI. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1 - Budget Commune : compte de gestion 2018 -

Monsieur le Maire, communique au conseil municipal la balance générale du compte de gestion de la commune établi par le Receveur municipal.

Excédent de fonctionnement	176 129.20 €
Déficit d'investissement	25 027.70 €

La délibération est adoptée par 8 voix pour et 1 abstention

2 - Budget Commune : compte administratif 2018 -

Monsieur le Maire, communique au conseil municipal la balance générale du compte administratif de la commune 2018 qui est en parfaite corrélation avec le compte de gestion 2018 établi par le Receveur municipal.

Monsieur le Maire quitte la salle et Mélanie ARNAUNE prend la suite et communique au conseil municipal les résultats des deux budgets :

Excédent de fonctionnement	176 129.20 €
Déficit d'investissement	25 027.70 €

La délibération est adoptée par 7 voix pour et 1 abstention

3 - Budget Commune : affectation des résultats 2018 -

Monsieur le Maire, propose d'affecter les résultats du compte administratif 2018 sur le budget communal primitif 2019, ainsi qu'il suit :

Excédent de fonctionnement

Recette de fonctionnement	compte 002	90 000.00 €
Recette d'Investissement	compte 1068	86 179.20 €

Déficit d'investissement

Dépense d'Investissement	compte 001	25 027.70 €
--------------------------	------------	-------------

La délibération est adoptée par 8 voix pour et 1 abstention

4 - Vote des taxes locales -

Monsieur le Maire, fait part au conseil municipal de l'État 1249 des services fiscaux qui devrait nous assurer pour l'année 2019 un produit de 910 468 € comprenant la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti. Il propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir pour l'année 2019 comme suit :

Taxe d'habitation	18.99 %
Taxe foncier bâti	12.50 %
Taxe foncier non bâti	114.72%

La délibération est adoptée à l'unanimité

5 - Programme de travaux d'investissement 2019 - Enveloppe du Département -

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que comme chaque année, il convient de définir le programme des travaux d'investissement 2019 qui pourrait faire l'objet de l'attribution d'une subvention.

Dépenses (en euros) H.T		Recettes (en euros)	
Construction d'une salle multi activités	430 000.00 €	Le Département	241 900.00 €
Honoraires architecte 7.5 %	28 206.00 €	Réserve parlementaire	10 000.00 €
Frais d'études	3 880.00 €	Fonds de concours CCLGV	18 540.00 €
		CAF du VAR	56 000.00 €
		Mairie de Tourtour (autofinancement)	92 417.00 €
		Nouvelle demande au Conseil Départemental	43 229.00 €
Total	462 086.00 €	Total	462 086.00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité et le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

6 - Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon -

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la commune peut bénéficier, pour l'année 2019 dans le cadre de ses projets, d'un fonds de concours mis en place par la CCLGV.

Il propose d'en faire la demande pour les projets suivants selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en euros) H.T		Recettes (en euros)	
Installation d'un éclairage au terrain multi sport	9 000.00 €	Fonds de concours CCLGV (50 %)	8 135.00 €
Installation d'un éclairage au stade municipal	7 270.00 €	Mairie de Tourtour (autofinancement 50 %)	8 135.00 €
Total	16 270.00 €	Total	16 270.00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité et le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

7 - Subventions aux associations -

Monsieur le Maire, donne connaissance au conseil municipal des propositions de subventions pour l'année 2019 aux associations. Les associations ne se trouvant pas dans ce tableau n'ont pas fait de demande.

Dénomination des associations	Demande	Proposition	Observations
La Bresque	300.00 €	0.00 €	
Tourtour Portaria	2 000.00 €	2 000.00 €	
Les Diablotins	9 000.00 €	9 000.00 €	
Radio Verdon	100.00 €	100.00 €	
Coopérative scolaire	1 000.00 €	1000.00 €	
Donneurs de sang	200.00 €	200.00 €	
Association Fête de l'Œuf	5000.00 €	5000.00 €	
Association française des scléroses en plaques	A la discrétion du CM	100.00 €	
Solidarité paysans	200.00 €	100.00 €	
Les Restaurants du Cœur	1000.00 €	300.00 €	
France Alzheimer	100.00 €	100.00 €	
AFMTELETHON	A la discrétion du CM	100.00 €	
Evat 3 ^e régiment d'artillerie de marine	A la discrétion du CM	100.00 €	
Ciel mon Tourtour	6 000.00 €	6 000.00 €	
PEP 83	100.00 €	100.00 €	
Tourtour en liberté	200.00 €	200.00 €	
Les coulisses de Tourtour	1 500.00 €	1 500.00 €	
ELA	150.00 €	100.00 €	
Piano dans le ciel	1 800.00 €	1 800.00 €	
TOTAUX	28 650.00 €	27 800.00 €	

La délibération est adoptée à l'unanimité

8 - Budget primitif 2019 - Budget Commune -

Arrivée d'Olivier REVELLI, le quorum passe à 9

Monsieur le Maire, présente le projet du budget primitif 2018 de la commune. Le vote s'effectue comme chaque année par chapitre.

Section de fonctionnement

Budget communal : Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Réalisé en 2018	Proposition BP 2019
002 - Excédent de fonctionnement		90 000.00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	20 289.37 €	17 000.00 €
70 - PRODUITS SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	38 161.63 €	52 600.00 €
73 - IMPOTS ET TAXES	920 532.23 €	926 068.00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	208 834.09 €	138 878.00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 361.12 €	27 800.00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 406.00 €	5 144.00 €
OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE		
722 - Travaux en régie	0.00 €	15 000.00 €
776 - Différence sur réalisation	0.00 €	0.00 €
TOTAUX	1 226 584.44 €	1 272 490.00 €

Budget communal : Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Réalisé en 2018	Proposition BP 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	293 144.80 €	341 800.00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	522 361.28 €	568 300.00 €
014 - ATTENUATION DE CHARGES	221 107.00 €	219 354.00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	46 462.33 €	107 700.00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	11 328.73 €	10 736.00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00 €	700.00 €
OPERATIONS D'ORDRE		
042 - Dotations aux amortissements	16 001.10 €	23 900.00 €
TOTAUX	1 110 405.24 €	1 272 490.00 €

La délibération, pour la section de fonctionnement, est adoptée à l'unanimité

Section d'investissement

Budget communal : Recettes d'Investissement :

Chapitre	Réalisé en 2018	Proposition BP 2019
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (affectation du résultat)		0.00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat)	26 107.88 €	86 179.20 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	32 306.41 €	24 960.80 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 175.00 €	385 028.00 €
16 - Emprunts	0,00 €	0.00 €
OPERATION D'ORDRE		
040 - Amortissement subvention d'équipement	16 001.10 €	23 900.00 €
TOTAUX	81 590.39 €	520 068.00 €

Budget communal : Dépenses d'Investissement :

Chapitre	Réalisé en 2018	Proposition BP 2019
001 – Report résultat section investissement (déficit)		25 027.70 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	43 311.70 €	24 503.30 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 638.01 €	67 007.00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	4 000.00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	84 916.13 €	206 530.00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0.00 €	178 000.00 €
OPERATIONS D'ORDRE		
2135 -Travaux en régie	0.00 €	15 000.00 €
TOTAUX	157 865.84 €	520 068.00 €

La délibération, pour la section d'investissement, est adoptée par 10 voix pour et 1 abstention

9 - Budget Eau et Assainissement : compte de gestion 2018 -

Monsieur le Maire, communique au conseil municipal la balance générale du compte de gestion du budget Eau et Assainissement établi par le Receveur municipal.

Excédent de fonctionnement	31 463.91 €
Excédent d'investissement	298 139.80 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

10 - Budget Eau et Assainissement : compte administratif 2018 -

Monsieur le Maire, communique au conseil municipal la balance générale du compte administratif du budget eau et assainissement 2018 qui est en parfaite corrélation avec le compte de gestion 2018 établi par le Receveur municipal.

Monsieur le Maire quitte la salle et Mélanie ARNAUNE prend la suite et communique au conseil municipal les résultats des deux budgets :

Excédent de fonctionnement	31 463.91 €
Excédent d'investissement	298 139.80 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

11 - Budget Eau et Assainissement : affectation des résultats 2018 -

Monsieur le Maire, propose d'affecter les résultats du compte administratif 2018 sur le budget primitif 2019 de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'il suit :

Excédent de fonctionnement

Recette d'Investissement	compte 1068	31 463.91 €
--------------------------	-------------	-------------

Excédent d'investissement

Recette d'Investissement	compte 001	298 139.80 €
--------------------------	------------	--------------

La délibération est adoptée à l'unanimité

12 - Budget primitif 2019 - Budget Eau et Assainissement -

Monsieur le Maire, présente le projet du budget primitif 2018 de la commune. Le vote s'effectue comme chaque année par chapitre.

Section d'exploitation

Budget eau et assainissement : Recettes d'exploitation

Chapitre ou Compte	Réalisé 2018	Proposition BP 2019
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	24 000.00 €	40 000.00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services	157 582.11 €	180 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	0.00 €	1 000.00 €
Fonctionnement - Recette	181 582.11 €	221 000.00 €

Budget eau et assainissement : Dépenses d'exploitation

Chapitre ou Compte	Réalisé 2018	Proposition BP 2019
011 - Charges à caractère général	81 157.63 €	142 978.45 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	5 000.00 €
66 - Charges financières	8 359.57 €	7 369.55 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	6 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	60 601.00 €	59 652.00 €
Fonctionnement dépenses	150 118.20 €	221 000.00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

Section d'investissement

Budget eau et assainissement : Recettes d'Investissement

Chapitre ou Compte	Réalisé 2018	Proposition BP 2019
001 - Excédent d'investissement		298 139.80 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	53 134.40 €	34 687.20 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 601.00 €	59 652.00 €
13 - Subventions d'investissement	0.00 €	7 340.00 €
Investissement - Recette	113 735.40 €	399 819.00 €

Budget eau et assainissement : Dépenses d'Investissement

Chapitre ou Compte	Réalisé 2018	Proposition BP 2019
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000.00 €	40 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	16 597.57 €	17 600.00 €
21 - Immobilisations corporelles	24 243.00 €	170 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	172 219.00 €
Investissement - Dépense	64 840.57 €	399 819.00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

13 – Modification de la régie « festivités » et nomination de régisseurs titulaire et suppléants -

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de modifier la régie de recettes « festivités ». Cette régie concernera principalement l'encaissement des tickets de vente de l'aïoli.

Il convient donc d'arrêter la grille tarifaire suivante :

Catégorie	Tarif/personne
Aïoli	19.00 €

Maud CHARRIER est nommée régisseur, Magali PAILLE et Florence MAUPPIN sont nommées régisseurs suppléants.

La délibération est adoptée à l'unanimité

14 – Modification de la grille tarifaire des travaux de branchement au réseau d'eau –

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de branchement au réseau d'eau, il convient de créer certains tarifs proposés par la collectivité, le but étant de cadrer au mieux les différentes prestations.

Il propose au conseil municipal de valider le nouveau tableau ci-dessous :

Chapitre ou Compte	Réalisé 2018	Proposition BP 2019
001 - Excédent d'investissement		298 139.80 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	53 134.40 €	34 687.20 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 601.00 €	59 652.00 €
13 - Subventions d'investissement	0.00 €	7 340.00 €
Investissement - Recette	113 735.40 €	399 819.00 €

Tarifs pour les travaux de branchement au réseau d'eau

Tarifs travaux de branchement au réseau de l'eau	
Désignation	Tarifs au 05/04/2019
Préparation administrative (établissement de la DICT, autorisation de voirie, relevés, devis, facture, ...)	74,00 €
Installation du chantier et mise en place signalisation sur voie communale et route départementale (mise en œuvre des moyens nécessaires tels que feux de signalisation, panneaux, personnes; etc... Conformément à la législation)	240,00 €
Tranchée pour l'établissement d'une canalisation PE de 25 à 32 mm comprenant le croisement de réseau divers et l'évacuation des déblais vers décharge publique y compris chargement, transport et déchargement	304,00 €
Confection d'un branchement en PEHD 16 bars 20/32 lg 5mt sur canalisation jusqu'à 150 mm de tous types (comprenant Pe 25/32 mm, adaptateur à brides, té à brides, robinet vanne de prise en charge, tube allonge, bouche à clé, plaque d'auto centrage)	250,00 €
Apport de gravillons/sable pour lit de pose, pose du grillage avertisseur, apport de remblais conforme au CPC, compactage par couches successives de 20 cm à la dame mécanique ou au rouleau vibrant (de 0 à 5 ml) et 20 cm de grave béton	400,00 €
Fourniture et pose d'une niche ou regard préfabriqué enterré comprenant le terrassement, le scellement, le remblaiement et toutes sujétions pour 1 compteur Dn 15/20 mm conformément à la nature des terrains (trottoir, route etc...)	170,00 €
Fourniture et pose ensemble de comptage comprenant : compteur Dn 15/Dn20, robinet avant compteur, clapet anti-pollution, pièces de raccord laiton et plombage	180,00 €
Sciage de l'enrobé, bordures de trottoir (ml)	12,00 €
Réfection chaussée enrobé à froid épaisseur 3cm minimum (m ²)	36,00 €
Plus-value pour dépose et pose des pavés	200,00 €
Plus-value pour l'établissement d'une tranchée, fourniture et pose d'une canalisation PEHD 16 bars Dn 25/32 mm au-delà du forfait de 5 ml, et évacuation des déblais aux décharges publiques y compris chargement, transport et déchargement (ml)	66,00 €
Plus-value pour apport de gravillons/sable pour lit de pose, pose du grillage avertisseur, apport de remblais conforme au CPC, compactage par couches successives de 20 cm à la dame mécanique ou au rouleau vibrant au-delà du forfait de 0 à 5 ml (ml)	90,00 €
Plus-value pour croisement d'ouvrage existant (unité)	30,00 €
Plus-value pour fourniture et pose d'une niche bâtie en maçonnerie traditionnelle sur mur de clôture ou mur d'habitation et raccord de façade	200,00 €
Plus-value pour l'utilisation de brise roche (heure)	100,00 €
plus-value travaux avec complications	250,00 €
Fermeture du branchement	59,00 €
Réouverture du branchement	59,00 €
Déplacement	65,00 €
Client absent au rendez-vous ou déplacement à tort	39,00 €
Déplacement à tort ou honoré et non justifié en astreinte (majoration 50 % du tarif standard)	58,50 €
Déplacement à tort ou honoré et non justifié en astreinte nuit et jour férié (majoration 100 % du tarif standard)	78,00 €
Pose d'un poteau incendie renversable diamètre 100 de 0 à 5 ml en plein terre	4 051,00 €
Déplacement de la niche et de son compteur (dépose, fouille, terrassement, pose et maçonnerie), taux horaire d'une personne hors utilisation d'engins de terrassement	20.00 €
Déplacement de la niche et de son compteur (dépose, fouille, terrassement, pose et maçonnerie), taux horaire avec utilisation d'engins de terrassement et conducteur	70.00 €
Niche neuve	170.00 €
Déplacement d'une niche scellée dans mur de clôture ou habitation	250.00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

Informations

Ecole

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une pétition qui circule actuellement dans la commune et qui se trouve à l'accueil de la mairie. Une grande réforme est en cours et les directeurs d'école ne sont pas contents

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une pétition qui circule actuellement dans la commune et qui se trouve à l'accueil de la mairie. Une grande réforme est en cours et les directeurs d'école ne sont pas contents.

Il donne lecture de la pétition concernant le projet de loi qui prévoit la suppression des directeurs d'écoles et demande aux conseillers de faire passer le message.

Nadège PAULIN explique que la pétition se trouve déjà au salon de coiffure, à l'épicerie ainsi qu'au Bar des Ormeaux.

Monsieur le maire s'interroge si cette pétition sera suffisante.

Arnaud PIANETTI prend la parole pour dire que c'est dramatique mais que malgré cette pétition cela ne changera pas. Il explique qu'il est prévu un « super directeur » au collège d'Aups et les écoles autour seront sous la direction de ce « super directeur ». Dans chaque école il y aura certainement un « rapporteur ».

Anna VAN VUURDEN demande si les directeurs seront dégradés dans leur fonction.

Arnaud PIANETTI répond que oui car un directeur n'est pas un supérieur hiérarchique mais seulement un directeur administratif donc soit le directeur d'école est nommé « super directeur » soit il garde juste son rôle d'enseignant.

Nadège PAULIN s'interroge sur la perte de salaire, Arnaud PIANETTI confirme en disant qu'effectivement les directeurs qui ne le seront plus vont perdre la part financière liée à cette fonction. M. le Maire dit qu'il est tout à fait d'accord avec les propos d'Arnaud PIANETTI quand celui-ci dit que la pétition ne changera pas grand-chose. En effet, M. le Maire rappelle que c'est comme tout le reste, l'intercommunalité ou l'histoire de la sous-préfecture...

Emmanuelle PAILLE intervient en se demandant si les grèves pourraient changer la situation mais Arnaud PIANETTI rappelle qu'aujourd'hui il y a l'obligation d'un service minimum. Il termine en disant que dorénavant le corps enseignant n'aura plus leur liberté de parole et sera soumis au « droit de réserve ».

Office du tourisme/Musée des fossiles

M. Le Maire annonce aux membres du conseil municipal du prochain transfert de l'office du tourisme dans les locaux du musée des fossiles. En effet, suite à la demande de la présidente de la fête de l'œuf pour que le musée soit ouvert durant les festivités de pâques, M. PERROT de l'office du tourisme intercommunal a confirmé que l'office du tourisme sera opérationnel dans les locaux du musée dès le week-end de pâques.

Il rappelle que c'est une année test. Le local actuel de l'office du tourisme restera vide en attendant de prendre une décision définitive. Il dit qu'il n'y aura plus de prix d'entrée et qu'une boîte sera mise à la disposition des visiteurs et chacun y mettrait une somme à leur convenance.

Inauguration de la Tour Grimaldi

M. le Maire relate la proposition des médiévales des arcs de venir en habits...pour le 11 mai 2019.

Une discussion s'ensuit concernant la faisabilité de la date et aussi la possibilité de coupler l'inauguration de la Tour avec la fête européenne.

L'idée sera étudiée.

Rénovation HLM

Nadège PAULIN demande à M. le Maire de contacter les personnes de Var habitat pour accélérer un peu les travaux. En effet cela fait une semaine que les ouvriers ne sont pas venus, une bonne partie de leur matériel a été posé devant l'épicerie.

Olivier REVELLI réplique en disant qu'aucune demande n'a été faite par Var habitat auprès de la mairie.

Bornes escamotable

Olivier REVELLI rappelle qu'une borne avait été accidentée et que l'expertise vient juste de donner raison à la commune. La commande a été passée mais l'entreprise ne pourra pas intervenir avant 6 à 8 semaines.

Monsieur le Maire dit qu'en attendant on devra mettre une barrière.

Fermeture du village

Olivier REVELLI dit que, cette année, le village sera fermé à la circulation dès la fête de l'œuf. Des travaux sont prévus Rue grande donc la fermeture a été avancée et ce jusqu'à la mi-octobre.

Une discussion s'ensuit entre les conseillers concernant la mise en zone piétonne du village, tout le monde tend à dire que c'est un succès et que cela plait à tout le monde.

Un point est fait avec Nadège PAULIN concernant le fleurissement du village.

Clôture de la séance à 18h45